



Commune de
Bourg-en-Lavaux

MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 Cully

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
greffe@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

PREAVIS N° 14/2020

**Demande de crédit complémentaire pour la réalisation
de l'écopoint de Cully**

Date proposée pour les séances :

Commission des finances :

Lundi 23 novembre 2020, 19h30

Salle des Combles, Maison Jaune

Commission ad hoc : à convenir



LAVAU
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 2007

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Préambule

En date du 9 mai 2016, le Conseil communal a adopté le préavis n° 08/2016 (Optimisation des éco-points et des collectes de déchets – Stratégie de gestion et d'amélioration). A cet effet, le Conseil communal a accordé à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 630'000.- (HT) établi sur la base d'une première étude (avant-projet) prenant en compte une implantation provisoire de huit éco-points, un pré-dimensionnement indicatif de chaque éco-point (capacité de récolte estimée de manière schématique).

En date du 12 février 2018, le Conseil communal a adopté partiellement le préavis n° 05/2018 (demande de crédit complémentaire pour la réalisation de huit écopoints), en octroyant un crédit d'investissement complémentaire de CHF 168'000.- pour la réalisation de sept écopoints, celui prévu à Cully devant faire l'objet d'une réévaluation de son emplacement et de son dimensionnement, en prenant en compte les éléments suivants :

- PPA de la Gare ;
- Installation du centre commercial ;
- Evolution consécutive du trafic au rond-point ;
- Expérience tirée des sept autres écopoints ;
- Impact sur la fréquentation de la déchetterie.

Etude complémentaire

Suite à la demande du Conseil communal, la Municipalité et le service de l'assainissement ont associé la commission municipale des déchets dans l'élaboration et le suivi de l'étude complémentaire, en organisant trois séances de réflexions sur les différentes alternatives élaborées sur la base de critères multiples, qui sont, pour les principaux :

- l'accessibilité par les usager-ère-s (véhicules et piétons) et les engins de récolte ;
- l'implantation sur une parcelle du domaine public, de dimension suffisante ;
- les nuisances sonores et olfactives pour les riverain-e-s ;
- la visibilité (limitation des incivilités) ;
- l'intégration dans un environnement protégé.

Lors de la recherche de sites alternatifs à l'emplacement initial, celui de l'accessibilité et de la surface à disposition furent déterminants, à tel point que l'éventualité de segmenter les sites par type de déchet à récolter a également été étudiée. Dans cette hypothèse, l'obligation qu'aurait le citoyen à se déplacer à des points de collecte différents suivant le type de déchets a été jugée trop contraignante, générant de multiples déplacements. Cette approche a été abandonnée.

Dans le même ordre d'idée, l'option de dédoubler les écopoints en raison du manque d'espace à disposition engendrerait une gestion fastidieuse de leur vidange, dépendante de la variation des apports par secteur. En effet, la capacité forcément plus limitée de petits écopoints rend leur taux de remplissage et la fréquence nécessaire pour les vider très aléatoires et variables, en particulier pour un bassin de population étendu comme Cully. Une multiplication des ramassages n'est pas souhaitable, ni en termes de coûts, ni en terme d'impact environnemental.

Alternatives potentielles analysées

La Municipalité, avec le soutien de la commission déchets, s'est attachée à examiner si des alternatives valables au site de la gare étaient envisageables. Les sites analysés sont commentés ci-après et leur localisation figure en annexe. Tous les sites étudiés sont sur des parcelles communales.

Sites uniques :

- Chemin du Vigny
Site initial proposé dans le préavis 08/2016 ; il entraînerait la suppression de places de parc et ce site est intégré aux réflexions sur l'interface de la mobilité sur le plateau de la Gare. Il comporte un risque de blocage d'accès en cas de passage simultané du service du feu et des engins de levage.
- Nouveau port de Moratel (esplanade « Ch. Rochat »)
Décentré car situé à l'extérieur du bourg, localisation peu adéquate et non compatible avec le fait qu'il borde un lieu de promenade très fréquenté et que l'emplacement sera dévolu à un espace de détente.
- Rue de l'indépendance – rte de Vevey
Décentré car situé à l'extérieur du bourg, surtout pour la population de l'ouest de Cully et du plateau de la Gare. Il entraînerait une suppression de places de parc dans un endroit critique à cet égard. Son impact visuel serait important et peu compatible avec l'affectation du lieu à une zone de détente et de promenade.
- Carrousel-Cheminet
Entraînerait une suppression de places de parc au centre de Cully et n'est guère compatible avec sa fonction d'accès piétonnier essentiel vers la place d'Armes.
- Chemin de Champafion
Situé très à l'extérieur du bourg, accès à pied pratiquement impossible, en particulier pour les personnes à mobilité restreinte ou sans véhicule. Accès routier peu aisé et risque d'engorgement avec l'accès à la déchèterie (on rappellera que l'implantation des écopoints avait aussi pour but de contenir la fréquentation de la déchèterie). Sa proximité avec cette dernière pourrait prêter à confusion et engendrer des risques de dépose de déchets non compatibles avec l'écopoint car destinés à la déchèterie (surtout aux heures de fermeture de celle-ci). Cette proximité risque d'être mal comprise par les citoyens qui pourraient juger

l'investissement inutile. Sa fréquentation pourrait aussi induire une augmentation de trafic dans le centre de Cully.

Sites multiples :

- Hôpital entrée Sud
Décentré ; coordination difficile avec le projet de l'hôpital car situé sur la zone de sortie sud du complexe hospitalier (en cours d'étude) et non réalisable avant le choix définitif de l'aménagement de la zone sud du PPA « Hôpital de Lavaux ». Espace restreint nécessitant un dédoublement de l'écopoint.
- Parking buvette des Ruvines
Décentré et difficilement accessible pour les usagers piétonniers venant du bourg de Cully ; suppression de places de parc. Espace restreint nécessitant un dédoublement de l'écopoint, respectivement espace potentiel pour des constructions d'utilité publique.
- Colombaires/Corniche
Manœuvre des véhicules fastidieuse aux Colombaires ; espace restreint nécessitant un dédoublement de l'écopoint ; proximité du point de collecte de Riex.
- Parking « Préfecture »
Récolte peu aisée ; apport de circulation supplémentaire ; construction difficile ; suppression de places de parc au centre de Cully.

Pour rappel, en cas de multiplication des points de collectes, la gestion de la récolte est dépendante de taux de remplissage variables entre les différents sites, donc difficilement prévisible.

Face à ces considérations, il apparaît qu'aucune de ces alternatives ne répond suffisamment aux critères établis. La Municipalité est arrivée à la conclusion que le point de collecte proposé au droit du giratoire de la gare demeure l'unique emplacement remplissant au mieux les multiples critères de base.

Proposition d'implantation

L'emplacement du point de collecte de Cully, au droit du giratoire de la gare tel que proposé dans le préavis n° 05/2018, a fait l'objet d'un amendement demandant sa réévaluation, le cas échéant son redimensionnement, sur la base de cinq éléments susceptibles d'impacter sa pertinence. Ces cinq points ont fait l'objet d'un examen spécifique, dont les conclusions sont les suivantes :

PPA de la Gare :

- Espace insuffisant pour un écopoint, compte tenu de la densité constructive des PPA Cully-Gare et Ruvines Dessus ; le seul espace non construit (parking aux pieds du chemin d'accès au préau du collège) est dédié à une zone de détente.
- Place de la Gare exiguë faisant déjà l'objet d'une étude d'aménagement de l'interface de transport de la gare de Cully (requis par le canton) et ne pouvant accueillir des services supplémentaires ;
- Peu compatible avec la volonté de limiter le trafic sur le plateau de la Gare en sus des mouvements générés par l'usage du « park and ride » ;
- L'augmentation attendue de la population est intégrée dans le dimensionnement des installations de collecte.

Surfaces commerciales :

- La surface du centre commercial projeté, affectée à la vente de produits alimentaires, a été réduite de moitié selon les dernières informations des CFF et il règne une grande incertitude quant au planning de construction (projet retardé) ;
- L'exiguïté de la surface qui serait dédiée au commerce de détail ne laisse que peu de possibilités de réserver des espaces pour la récolte des déchets ;
- Quel que soit le type de commerces qui y sera (seront) implanté(s), les conteneurs qui seraient installés ne récolteront pas tous les types de déchets repris en écopoint ;
- Ces conteneurs n'ont pas la vocation de se substituer à un point de collecte des déchets, ni en type de détritiques ni en volume dédié. Il reste donc indispensable de mettre à disposition des usagers un point de collecte communal permettant de récolter tous les types de déchets recueillis en écopoint.

Evolution du trafic au rond-point :

- Sur la base de comptages effectués par le service de l'assainissement sur deux semaines distinctes (hors vacances et confinement), en comparaison du trafic journalier moyen mesuré et cité dans l'étude sur l'assainissement du bruit routier (2016), la fréquentation moyenne actuelle du point de collecte existant et largement utilisé est de 60 véhicules par jour par rapport à un trafic moyen de 3'300 véhicules au minimum sur une même échelle de temps ;
- Lors de ces comptages, on a pu constater que la grande majorité des usagers poursuivaient leur itinéraire, et donc qu'ils n'occasionnaient pas une circulation dédiée uniquement à la dépose des déchets ;

- Le nombre moyen journalier de 27 usagers piétonniers (dont certains ne disposent pas d'un véhicule) représente le tiers de la fréquentation du point de collecte, ce qui démontre le besoin de choisir un emplacement accessible sans véhicules, à plus forte raison lorsque les logements à construire sur le plateau de la gare seront occupés. Ce chiffre va donc inévitablement augmenter de manière substantielle ;
- Dans près de 80 % des cas, un seul véhicule est présent sur le site actuel. Deux véhicules sont simultanément présents dans 20 % des cas et 3 dans 3 % des cas. La présence simultanée de quatre véhicules n'a été constatée qu'une fois lors de toute la période de comptage. Le projet soumis prévoit quatre places de dépose simultanée de sorte qu'aucun engorgement n'en résultera à son entrée.

Lors de l'élaboration du projet, dont les principes et l'accessibilité ont fait l'objet d'une étude particulière par un bureau d'urbanistes, la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) a formulé ses remarques concernant les sens de circulation à respecter par les usagers. Ils ont bien évidemment été pris en compte dans le projet, qui n'a soulevé aucune remarque de la part de ce service dans la synthèse cantonale délivrée à la suite de la mise à l'enquête.

La commission municipale d'urbanisme a également été consultée. Elle valide l'emplacement, tout en suggérant des installations complémentaires au centre du bourg de Cully pour les usagers à mobilité réduite ou sans voiture.

Expérience tirée des sept autres points de collecte :

- Absence de nuisances olfactives et sonores de par le fait que les containers sont enterrés et que les récipients du verre disposent d'une conduite phono-absorbante.
- Fréquence des ramassages adaptées et régulières.
- Installations fonctionnelles.
- Absence de «congestion» de véhicules.
- Bonne intégration des installations dans leur environnement immédiat, parfois sensible (Grandvaux, Epesses notamment).

Impact sur la fréquentation de la déchèterie :

- La fréquentation des anciens écopoints a été reportée intégralement sur les nouvelles installations.
- Les taux de remplissage (en moyenne de 80%) mis en parallèle des fréquences de vidange démontrent l'usage important des points de collecte.
- Sur la base des quantités par type de déchets qui peuvent être analysées séparément, un report global de 5 à 10% est constaté de la déchèterie sur les points de collecte. Ce report modeste légitime l'installation des écopoints et rend indispensable un aménagement pour Cully.

Forte de ces enseignements, la Municipalité espère avoir répondu à satisfaction aux interrogations légitimes du Conseil communal et juge que celui-ci pourra se prononcer en toute connaissance de cause sur la proposition qui lui est présentée, l'emplacement choisi constituant la solution la plus adéquate sur la base des critères à prendre en considération.

Aspects financiers

Les coûts sont issus d'une offre actualisée pour la fourniture des installations et l'offre la plus avantageuse reçue pour les travaux de génie civil exécutés lors de la réalisation des points de collecte précédents.

Nombre de conteneurs et volumes par type de déchets [nb x m ³]						Coûts HT [CHF]		
Papier Carton	PET Alu	Verre Vert	Verre brun/blanc	Ordures Ménagères	Total [nb]	conteneurs	Génie civil*	Total
4 x 5	3 x 5	3 x 5	2 x 5	3 x 5	15	131'000	161'000	292'000

* y compris aménagements annexes (serrurerie, plantations, signalisation, etc.).

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité sollicite du Conseil communal l'octroi d'un crédit complémentaire de CHF 292'000.- (HT) et vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

vu le préavis no 14/2020 de la Municipalité du 26 octobre 2020 ;
ouï les rapports de la Commission de finances et de la Commission ad hoc chargées
de son étude ;
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- 1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement complémentaire de CHF 292'000.- HT pour l'installation d'un écopoint à la route de la Corniche à Cully (« rond point de la gare ») tel que décrit dans le présent préavis et portant le crédit total pour l'installation de huit écopoints à CHF 1'090'000.- HT;**
- 2. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du moment ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;**
- 3. d'amortir l'investissement complémentaire sur une durée de 20 ans, à raison de CHF 14'600.- HT par année (chapitre 450), la première fois au budget 2022.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Jean-Pierre Haenni

Sandra Valenti

Annexes :

- 1. Localisation des emplacements évalués
- 2. Plan d'implantation du site de Cully

Délégué de la Municipalité : M. Raymond Bech

Préavis 14/2020 - crédit complémentaire pour la réalisation de l'écopoint de Cully

Annexe 1. Localisation des emplacements évalués



- Chemin du Vigny
- Nouveau port de Moratel
- Rue de l'Indépendance / route de Vevey
- Carrousel / Cheminet
- Chemin de Champafion
- Hôpital entrée Sud
- Parking buvette des Ruvines
- Colombaires / Corniche
- Parking Préfecture
- Giratoire de la Gare
- Déchetterie

Préavis 14/2020 - crédit complémentaire pour la réalisation de l'écopoint de Cully

Annexe 2. Plan d'implantation du site de Cully

